



Vendredi 31 août 2007

COMMUNIQUE DE PRESSE

Prix du Social : l'Etat de Fribourg à la recherche de projets créatifs dans le domaine du social et de la jeunesse

Doté d'une somme de CHF 5'000.-, le Prix de l'Etat de Fribourg pour le travail social et pour le travail auprès de la jeunesse a été lancé aujourd'hui par la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS). Il sera octroyé tous les deux ans, son but étant de valoriser l'engagement des acteurs qui œuvrent dans le domaine social, notamment en faveur de la jeunesse.

Le Prix du social s'adresse à des personnes ou groupes de personnes domiciliés dans le canton et à des institutions qui ont leur siège social dans le canton. Il veut encourager les activités de bénévolat en reconnaissant leur importance et leur utilité publique dans la vie socioculturelle. Les candidats devront envoyer une brève description de leur projet, en mentionner les objectifs et expliquer les raisons pour lesquelles leur projet devrait être retenu. Le tout doit parvenir à la DSAS jusqu'au 26 octobre 2007.

Le Prix du social sera décerné en fin d'année par un jury de 5 personnes, présidé par la Conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre.

Le règlement complet du Prix du social, ainsi que la composition du jury se trouvent sur le site internet de la DSAS : www.admin.fr.ch/dsas

[Motion](#) Prix pour le social et le travail auprès des jeunes dans le cantons de Fribourg

Annexes :

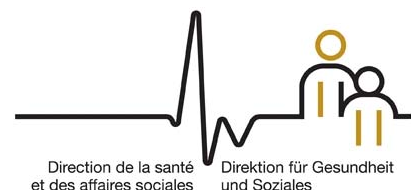
[Règlement du prix du social](#)

[Composition du Jury](#)

CONTACTS ET INFORMATIONS

Service de l'action sociale, Mme Martine Zwick, collaboratrice scientifique, tél. 026 305 30 89 (14h30-15h30)

Direction de la santé et des affaires sociales, Claudia Lauper, conseillère scientifique, tél. 026 305 29 04 – 079 347 51 38



Retrouvez les communiqués de presse sur le site internet de la Direction de la santé et des affaires sociales <http://admin.fr.ch/dsas/>



Règlement

1. But

Le Conseil d'Etat décerne un prix pour le travail social et pour le travail auprès de la jeunesse. L'attribution de ce prix a pour but de saluer l'engagement, l'investissement et la disponibilité des acteurs qui oeuvrent dans le domaine social, et plus particulièrement en faveur de la jeunesse, et d'encourager les activités de bénévolat en reconnaissant ainsi leur importance dans la vie socioculturelle.

2. Montant décerné

Le prix consiste en la remise d'un montant de 5'000 francs. Cette somme est attribuée à un-e seul-e lauréat-e et ne peut être répartie.

3. Critères de contenu

Il s'agit de récompenser des prestations dans le domaine social et tout particulièrement en faveur de la jeunesse. Le prix est ainsi destiné à honorer une personne ou une institution qui s'est particulièrement distinguée par son engagement dans ce genre d'activités.

4. Critères de forme

Les prestations peuvent être annoncées par les personnes intéressées elles-mêmes, par le jury lui-même ou par des tiers.

5. Mise au concours

La Direction de la santé et des affaires sociales procède à la mise au concours du prix. Elle lance le concours par publication dans la Feuille officielle ainsi que dans les autres médias qu'elle juge appropriés.

6. Droit de participation

Le prix peut être décerné tant à une personne physique que morale ayant son domicile dans le canton.

7. Procédure

Le Conseil d'Etat décerne le prix sur proposition d'un jury.

Le jury est composé de cinq membres désignés par la Direction de la santé et des affaires sociales et présidé par le conseiller d'Etat-Directeur ou la conseillère d'Etat-Directrice. La proposition d'attribution est acceptée à la majorité des voix. En cas d'égalité, la voix de la présidence est prépondérante.

L'attribution du prix ne nécessite aucune motivation. Elle est définitive et ne peut être attaquée. Toute correspondance à ce sujet est exclue.

8. Remise du prix

Le prix est décerné à l'occasion d'une manifestation publique appropriée.

Fribourg, le 6 août 2007



Composition du jury

Présidente

- Anne-Claude Demierre, Conseillère d'Etat-Directrice, Direction de la santé et des affaires sociales

Membres

- François Mollard, Chef de service, Service de l'action sociale (SASoc)
M. Mollard a participé à la création du fonds de l'action sociale et par là à la création du prix. Il connaît alors le cheminement et l'esprit qui a conduit à ce prix.
- Marie-Claire Rey-Baeriswyl, Responsable du Département des Prestations de Service Haute Ecole Fribourgeoise de Travail social (HEF-TS)
Mme Rey-Baeriswyl travaille dans le domaine social depuis de nombreuses années. Son atout est la connaissance théorique du sujet vu sa fonction de professeure à la HEF-TS.
- Martin Tschopp, Député, formateur à Schmitten
M. Tschopp est le député à l'origine de la motion qui proposait de créer ce prix (motion déposée avec M. Raemy). De plus, il représente la partie alémanique du canton.
- Michel Favre, président de l'association fribourgeoise des animateurs socioculturels (AFASC), Marly
M. Favre œuvre depuis des années dans de nombreux projets dans le domaine de l'animation. Il a alors une grande connaissance pratique dans le domaine du travail social et plus particulièrement du travail auprès des jeunes.

Secrétariat

- Martine Zwick, collaboratrice scientifique universitaire, SASoc